Recrudescence COQUELUCHE

Message de
la Direction Prévention Promotion de la santé

Mesdames, Messieurs,
Docteurs,

Comme cela a été exposé par le Pr Schmit lors du dernier COPIL régional Vaccination fin juin, la France et l'Europe entament un nouveau cycle de recrudescence de la coqueluche.

Le 7 juin dernier, à l'appui du MARS n°2024_07 et du DGS-Urgent n°2024_08, les établissements et les professionnels de santé ont été sensibilisés à la situation avec rappel des recommandations vaccinales, notamment des femmes enceintes dont la couverture vaccinale est insuffisante alors même qu'elle permet de protéger les nouveau-nés et les nourrissons qui sont à la fois des sujets à risque de forme grave et trop jeunes pour être vaccinés.

Dans la continuité de ces éléments, je vous relaie l'avis publié la semaine dernière par la HAS nous appelant à **redoubler de vigilance dans l'application du calendrier vaccinal pour les nouveau-nés et nourrissons, les femmes enceintes et l'entourage du nouveau-né, les professionnels de santé et de la petite enfance.**

Points saillants à retenir sur les recommandations vaccinales de la HAS eu égard à la situation sanitaire actuelle :

- La HAS recommande que **l'entourage proche (quel que soit son âge) du nouveau-né/nourrisson reçoive une dose de rappel de vaccin dTcaP si la vaccination coquelucheuse antérieure date de plus de 5 ans**, contre un délai de 20 ans actuellement défini au calendrier vaccinal pour les plus de 25 ans ;
- En réponse à la saisine, considérant la situation sanitaire actuelle marquée par une majorité des décès survenus chez des nouveau-nés et nourrissons de moins de 6 mois, **l'administration d'une dose de rappel avec un vaccin dTcaP** (BOOSTRIXTETRA ou REPEVAX) **lorsque la dernière injection date de plus de 5 ans, pour tous les professionnels travaillant au contact des nouveau-nés et nourrissons de moins de 6 mois**, notamment :
  - les professionnels soignants des services de maternité, néonatalogie, de pédiatrie … ;
  - les professionnels de santé en ville (médecins libéraux, sages-femmes, kinésithérapeutes, PMI, etc.) ;
  - les étudiants des filières médicales et paramédicales ;
  - les professionnels de la petite enfance dont les assistants maternels ;
  - les personnes effectuant régulièrement du baby-sitting.
- Il est enfin préconisé que les professionnels qui ne sont pas au contact des enfants de moins de six mois et qui souhaitent adopter une **démarche volontaire de rappel puissent bénéficier d'une dose additionnelle si leur dernière injection date de plus de 5 ans.**

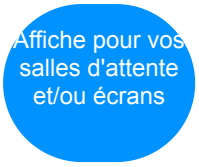
Pour aller plus loin :

Documentation Santé Publique France sur les 5 bonnes raisons de se faire vacciner contre la coqueluche- Edition femmes enceintes

Documentation Santé Publique France sur les 5 bonnes raisons de se faire vacciner contre la coqueluche- Edition adultes dont professionnels de santé

Le point épidémiologique régional de Santé publique de juin 2024, portant notamment sur la hausse des cas de coqueluche ;

La CPTS vous accompagne dans la sensibilisation de vos patients.



Alerte Coqueluche : Protégez-vous et protégez vos proches !

Une épidémie de coqueluche sévit actuellement dans tout le pays. Cette maladie respiratoire peut être grave, surtout pour les nourrissons et les personnes fragiles.
Avec les Jeux olympiques et paralympiques, le risque de propagation augmente. Voici ce qu'il faut savoir et faire :



Femmes enceintes :
Faites vous vacciner contre la coqueluche entre le 5e et le 8e mois de grossesse pour protéger votre bébé jusqu'à ses 6 mois.
Vaccinez-vous à chaque grossesse, même si vous l'avez déjà fait récemment.
Stratégie de "cocooning" : Si la future maman n'a pas été vaccinée, l'entourage proche doit l'être si leur dernier rappel date de plus de 5 ans.

Enfants:
Obligatoire pour les bébés à 2 mois, 4 mois, avec un rappel à 11 mois. Des rappels sont aussi prévus à 6 ans et entre 11 et 13 ans.





Vaccination des adultes :
Rappel à 25 ans et avant 40 ans. Pensez à vous faire vacciner si vous ne l'avez pas été ces 10 dernières années (5 ans pour les moins de 25 ans).

Rappel vaccinal des professionnels au contact des personnes à risque :
La Haute Autorité de Santé recommande un rappel de vaccin dTcaP pour les professionnels travaillant au contact des nouveau-nés et nourrissons de moins de 6 mois si leur dernière vaccination date de plus de 5 ans. Cela concerne :
- **Les professionnels des services de maternité, néonatalogie, et pédiatrie.**
- **Les professionnels de santé en ville (médecins libéraux, kinésithérapeutes, PMI, etc.).**
- **Les étudiants des filières médicales et paramédicales.**
- **Les professionnels de la petite enfance, y compris les assistants maternels.**
- **Les personnes effectuant régulièrement du baby-sitting. Les professionnels non en contact direct avec des enfants de moins de 6 mois peuvent également recevoir une dose additionnelle de rappel si leur dernière injection date de plus de 5 ans.**



Gestes barrières : En cas de symptômes respiratoires, portez un masque, surtout près des nourrissons et des personnes vulnérables. Adoptez les gestes barrières pour limiter la propagation !

Protégez-vous et vos proches, vérifiez votre statut vaccinal dès maintenant !
Pour plus d'informations, parlez-en à un professionnel de santé.

Télécharger l'affiche au format PDF

CPTS ARTOIS LYS
22 RUE DU 11 NOVEMBRE, 62840, LAVENTIE

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

Se désinscrire

Envoyé avec Brevo